



AGENCE FRANÇAISE
DE SÉCURITÉ SANITAIRE
DES ALIMENTS

Afssa – dossier n° 2080176
dossier lié n° 9500205

Maisons-Alfort, le 11 juillet 2008

LA DIRECTRICE GENERALE

AVIS

**de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments
relatif à la demande d'autorisation de mise sur le marché
de la préparation phytopharmaceutique
VIRGUL EXTRA, n° intrant 2080176**

L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) a accusé réception le 26/06/2008 d'un dossier, déposé par BAYER CROPSCIENCE FRANCE SAS, relatif à une demande d'autorisation de mise sur le marché de la préparation VIRGUL EXTRA.

Considérant que cette préparation est déclarée identique au produit de référence SAXO, dont l'autorisation de mise sur le marché, n° 9500205, est en cours de validité ;

Considérant que la composition intégrale déclarée pour VIRGUL EXTRA est bien strictement identique à celle déclarée pour SAXO ;

L'Afssa émet un avis favorable à la demande d'autorisation de mise sur le marché de la préparation VIRGUL EXTRA, présentée par BAYER CROPSCIENCE FRANCE SAS, mise sur le marché qui doit se faire dans des conditions, notamment d'étiquetage et d'emploi, strictement identiques à celles prévues pour le produit SAXO.

En application de l'article R.253-17 du code rural, l'Afssa recommande que toute décision d'autorisation de mise sur le marché de produits phytopharmaceutiques soit assortie de l'obligation, pour son détenteur, de fournir annuellement les données chiffrées précises sur les quantités de produit mises sur le marché en France et que ces données, qui fourniraient des éléments utiles à toute évaluation ultérieure de ce produit, soient transmises à l'Afssa.

Pascale BRIAND